



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E21349

VALABLE JUSQU'AU 24/01/2025

ÉDITÉ LE 24/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1973

Forme juridique : SAS

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 073 500 209

Siret : 073 500 209 00025

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 81 00465

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 145249791

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 145249791

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2023

Raison sociale : DUMOLARD SAS

GENIE CLIMATIQUE PLOMBERIE
7 RUE EDMOND ROSTAND
38100 GRENOBLE

Téléphone : 04 76 40 00 22

Portable : 06 03 24 59 23

Fax :

Site Internet : www.dumolard-plombier-38.com

E-mail : secretariat@dumolard.com

Responsabilité légale :

FERRUIT DAVID PRÉSIDENT / VAULTIER PASCAL DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133 PROB	Installation de chauffe-eau thermodynamique	01/01/2021
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	03/02/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	30/09/2021
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	16/06/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	03/02/2023
o Chaudière bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	03/02/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.